

# 7.1

## Avis et communiqués

---

---

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Avis de publication

**Avis 24-314 du personnel des ACVM : Préparation de la mise en oeuvre du cycle de règlement de deux jours : Lettre aux sociétés inscrites**

(Texte publié ci-dessous)



**Avis 24-314 du personnel des ACVM**  
*Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours :  
Lettre aux sociétés inscrites*

Le 26 mai 2016

Le présent avis a pour objet d'annoncer que le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM ou nous) a récemment envoyé une lettre concernant la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours aux sociétés inscrites dont le siège est situé au Canada.

La lettre invite les personnes inscrites à se préparer à la transition, le 5 septembre 2017, à un cycle de règlement standard de deux jours après la date de l'opération raccourci par rapport au cycle actuel de trois jours, et à exprimer toute préoccupation concernant la transition. Elle fait suite à l'*Avis 24-312 du personnel des ACVM, Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours* publié le 2 avril 2015 et souligne cette initiative qui touche l'ensemble du secteur.

On trouvera en annexe au présent avis le modèle de lettre transmis par courriel par l'autorité principale à la personne désignée responsable et au chef de la conformité de chaque société inscrite dont le siège est situé dans son territoire.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert  
Analyste à la réglementation  
Direction des Bourses et des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : 514 395-0337, poste 4358  
Sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

Martin Picard  
Analyste à la réglementation  
Direction des chambres de compensation  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : 514 395-0337, poste 4347  
Sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [martin.picard@lautorite.qc.ca](mailto:martin.picard@lautorite.qc.ca)

Antoinette Leung  
Manager, Market Regulation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : 416 593-8901  
Courriel : [aleung@osc.gov.on.ca](mailto:aleung@osc.gov.on.ca)

Aaron Ferguson  
Clearing Specialist, Market Regulation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : 416 593-3676  
Courriel : [aferguson@osc.gov.on.ca](mailto:aferguson@osc.gov.on.ca)

Maxime Paré  
Senior Legal Counsel, Market Regulation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : 416 593-3650  
Courriel : [mpare@osc.gov.on.ca](mailto:mpare@osc.gov.on.ca)

Meg Tassie  
Senior Advisor  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : 604 899-6819  
Courriel : [mtassie@bcsc.bc.ca](mailto:mtassie@bcsc.bc.ca)

Bonnie Kuhn  
Manager, Legal  
Alberta Securities Commission  
Tél. : 403 355-3890  
Courriel : [bonnie.kuhn@asc.ca](mailto:bonnie.kuhn@asc.ca)

Paula White  
Deputy Director, Compliance and Oversight  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Tél. : 204 945-5195  
Courriel : [paula.white@gov.mb.ca](mailto:paula.white@gov.mb.ca)

Jason Alcorn  
Conseiller juridique principal, Valeurs mobilières  
Commission des services financiers et des services aux consommateurs  
Nouveau-Brunswick  
Tél. : 506 643-7857  
Courriel : [jason.alcorn@fcnb.ca](mailto:jason.alcorn@fcnb.ca)

H. Jane Anderson  
Director, Policy and Market Regulation  
Nova Scotia Securities Commission  
Tél. : 902 424-0179  
Courriel : [Jane.Anderson@novascotia.ca](mailto:Jane.Anderson@novascotia.ca)

## Annexe

Le 24 mai 2016

### **Objet : Les efforts déployés au Canada pour passer au cycle de règlement de deux jours**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le secteur canadien des valeurs mobilières s'apprête à modifier le cycle de règlement standard de trois jours en le faisant passer à deux jours après la date de l'opération en prévision du passage au cycle de règlement de deux jours sur les marchés des valeurs mobilières des États-Unis le 5 septembre 2017.

Le 2 avril 2015, le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a publié l'Avis 24-312 du personnel des ACVM, *Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours* afin de sensibiliser les intervenants du secteur canadien à la réduction du cycle de règlement standard et de résumer sa position sur le sujet. Le personnel y affirmait :

- l'importance pour le secteur canadien de passer au cycle de règlement de deux jours selon le même calendrier que les États-Unis;
- la nécessité d'un organisme à large participation des intervenants du secteur et de groupes de travail chargés de coordonner leurs travaux de transition au cycle de règlement de deux jours.

Bon nombre de pays ont déjà adopté un cycle de règlement écourté ou sont en voie de le faire. Par exemple, en 2014, la plupart des marchés européens sont passés à un cycle de règlement de deux jours. En mars dernier, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait de même pour leurs marchés boursiers.

L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) est chargée de la transition du secteur canadien des valeurs mobilières au cycle de règlement de deux jours. Son mandat consiste à cerner les améliorations opérationnelles (déploiement de systèmes, procédures et processus), à obtenir l'accord du secteur sur les normes requises, à circonscrire les modifications réglementaires et à planifier la mise à l'essai à l'échelle du secteur qui sera nécessaire pour assurer la préparation générale de celui-ci au passage au cycle de règlement de deux jours.

La présente est envoyée à toutes les personnes désignées responsables et à tous les chefs de la conformité des sociétés inscrites établies [au/en][*indiquer la province ou le territoire*] afin de les sensibiliser aux faits suivants :

1. le passage du secteur canadien au cycle de règlement de deux jours;
2. les démarches de l'ACMC pour préparer la transition;
3. plus particulièrement, la date de transition du 5 septembre 2017 annoncée par le secteur américain des valeurs mobilières pour la mise en œuvre le cycle de règlement de deux jours.

Les organisations qui participent au secteur canadien des valeurs mobilières doivent collaborer afin d'effectuer une transition sans heurt au cycle de règlement de deux jours selon le même calendrier que les États-Unis. Les personnes inscrites et les autres intervenants des marchés financiers devront évaluer toutes les incidences possibles du passage au cycle de règlement de deux jours, notamment les modifications à apporter à leurs systèmes et processus de règlement des opérations afin d'être en mesure de servir leurs clients et de jouer leur rôle dans le maintien de l'intégrité du système de compensation et de règlement des marchés financiers canadiens.

Nous encourageons fortement les sociétés qui ne sont pas encore engagées dans le processus à consulter le site Web de l'ACMC, au [www.ccma-acmc.ca](http://www.ccma-acmc.ca), qui donne de l'information sur ses comités et ses projets, propose des outils et des statistiques d'appariement des opérations, indique les événements qu'elle chapeaute et offre un bulletin d'information périodique. Un comité des ACVM a été mis sur pied, notamment afin de recommander des propositions réglementaires relatives au cycle de règlement de deux jours qui seront possiblement publiées pour consultation cet été.

*[Indiquer le membre des ACVM]* encourage les personnes inscrites et les autres intervenants des marchés financiers à exprimer toute préoccupation concernant la transition et à participer au projet de cycle de règlement de deux jours dès que possible.

Si vous avez des commentaires ou des questions sur ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec *[coordonnées de la personne-ressource]*.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*[Signataire]*